

Égalité

Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Taxes foncières pour 2021

votées et perçues par la commune et divers organismes

Avis d'impôt

La notice de cet avis est disponible en <u>cliquant ici</u> ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES SIP SARLAT 26 AV DE SELVES 24205 SARLAT LA CANEDA CEDEX

Vos références

Numéro fiscal: 46 70 897 231 042 21 24 4060269 38 Référence de l'avis :

087 +00077 Z Numéro de propriétaire :

Débiteur(s) légal(aux) :

PROPŘIETAIŘE 4321 PBCTDB

SAS **BIO CATALOGNE**

Numéro de rôle : 221 13/08/2021 Date d'établissement : Date de mise en recouvrement : 31/08/2021

24035 Identifiant service:

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr

Par téléphone

pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : au 0 809 401 401

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

- pour toute autre question, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

• pour le paiement de votre impôt :

SIP SARLAT 26 AV DE SELVES 24205 SARLAT LA CANEDA CEDEX Tél: 05 53 31 59 00

• pour le montant de votre impôt : SDIF DE DORDOGNE - SARLAT LA CAN CELL DEPARTEMENTALE-SARLAT 26 AVENUE DE SELVES

24205 SARLAT LA CANEDA CEDEX

Tél: 05 53 31 59 93

* (service gratuit + coût de l'appel)

SAS BIO CATALOGNE **PUYGUILHEM**

24220 CASTELS ET BEZENAC

Somme à payer

2 986,00 €

Date limite de paiement : 15/10/2021

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2021, sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401 *.

Flashcode

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv » pour payer par smartphone ou tablette.



Plus d'informations dans la notice de cet avis.

Retrouvez désormais vos biens immobiliers bâtis et leur descriptif dans votre espace sécurisé sur impots.gouv.fr

Commune: CASTELS ET BEZENAC (087), DORDOGNE (24)

DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Taxes foncières 2021		Commune	ne Syndicat de communes		Inter communalité		Taxes spéciales		Taxe ordures ménagères		Taxe GEMAPI		Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2020	%	%		%			%		%		%	
	Taux 2021	31,59 %	%		11,69 %		0,18 %		13,84 %		0,247 %		
	Adresse	647 RTE DE	A SALLE DES		FETES								
	Base	4826			4858			4858		4858		4858	
	Cotisation	1525				568		9		672		12	
	Cotisation lissée	1525				568		9		672		12	2786
	Adresse												
	Base												
	Cotisation												
	Cotisation lissée												
	Cotisation 2020												
	Cotisation 2021	1525				568		9		672		12	2786
	Variation	%		%		%		%		%		%	
		Commune	Syndicat de communes	cor	Inter nmunalité		axe ionnelle	Taxe spécia		Chambr d'agricult		Taxe GEMAPI	Total des cotisations
tés non bâties	Taux 2020	%	%		%		%	%			%	%	
	Taux 2021	44,16 %	%		57,80%	7	75,44%	0,4	163%	21,0	0%	1,20%	,
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles	61			61						77	61	
	Cotisation 2020												
	Cotisation 2021	27			35						16	1	79
	Variation	%	%		%		%		%		%	%	
Propriétés	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)						du forfait base tel		rrains	ins Caisse d'as			
	Base État						1			Droit proportionnel :			
	Base collectivité									Droit fixe :			
	Votre cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la part départementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux communal. Pour plus d'informations consultez la notice.											121	
	de votre espace pro impots.gouv.fr et uti Il n'est pas possible	A compter de 2021, de nouveaux services en ligne seront disponibles à partir le votre espace professionnel. Pour créer cet espace, connectez-vous sur mpots.gouv.fr et utilisez l'identifiant (SIREN ou IDSP) 489257600 I n'est pas possible d'éditer l'évolution de vos cotisations. La base communale des terres agricoles exonérée est de 15 €.									ncipal	9	
	La base communate des terres agricoles extitetes est de 13 €.							Dégrèvement JA Collectivité					
	Références administratives : 240 51 021 035 087 087 C U Montant de votre in										impôt	2986	

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2022.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFiP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales)

fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.